

■ **MAFROIVIT, Michel Chalet**, à Henniez, froid commercial et appareils ménagers (FOSC du 20.01.2000, p. 437). Par décision du 23 octobre 2002, le Président du Tribunal civil de la Glâne a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 21 novembre 2002. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 3751 du 10.04.2003
(00953872 / CH-550.0.050.515-0)